

Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 10/05/2012 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit MEGAVAR W.W. CONVERSION VARNISH - SEMI-GLOSS

Code du produit 1M-4306FR

Classe de produit COUCHE DE FINITION

Couleur Tous

Fabricant
Complementary Coatings Corp.

dba Lenmar Coatings 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Phone: 800-883-4193 www.lenmar-coatings.com Numéro d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%
Toluene	108-88-3	7 - 13 %
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %
Isobutyl alcohol	78-83-1	5 - 10%
Acetone	67-64-1	5 - 10%
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Danger

Inflammable. Les vapeurs peuvent provoquer un éclair ou une explosion. Nocif en cas d'ingestion. Vapeurs nocives. Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites..

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.

Aspect liquide Odeur Non disponible

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Peau

Yeux Éviter le contact avec les yeux. Provoque une irritation des yeux. La vapeur peut

provoquer une irritation avec des symptômes de brûlure et de larmoiement. Éviter le contact avec la peau. Peut causer des irritations de la peau et/ou des

dermatites. Un contact prolongé peut causer une irritation sévère de la peau

accompagnée de douleur et rougeur. Peut être absorbé par la peau.

Inhalation Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Nocif par inhalation. Peut causer une

irritation des voies respiratoires.. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête,

Date de révision: 10/05/2012

des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que

d'autres effets néfastes au système nerveux central.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une

petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant

à la limite entraîner la mort..

Effets chroniques Éviter les expositions répétées. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques. Peut causer des lésions rénales. Peut causer des lésions hépatiques.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Asthme et autres troubles respiratoires. Troubles cutanés.

HMIS Santé: 2* Inflammabilité: 3 Réactivité: 1 EPI: -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique

de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever

toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir

l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant

abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la

peau persiste.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler

immédiatement un médecin

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la

suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Un examen médical immédiat est requis.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source

d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un éclair ou une explosion.

Date de révision: 10/05/2012

Éviter l'accumulation de vapeurs et de gaz pouvant provoquer une explosion. Les récipients peuvent exploser

lorsqu'ils sont exposés à une chaleur intense.

Moyen d'extinction approprié Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens

d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement voisin.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi

qu'une combinaison complète de protection.

Risques spécifiques à la substance chimique

Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Hautement explosif en présence d'une source d'inflammation (flammes nues, électricité statique). Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Date de révision: 10/05/2012

Sensibilité à l'impact mécanique non

Sensibilité à la décharge statique oui

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) 39 Point d'éclair (°C) **PMCC** Méthode de mesure du point d'éclair

Limites d'inflammation dans l'air

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Limite inférieure d'explosion: Non disponible

Inflammabilité: 3 Instabilité: 1 **NFPA** Santé: 2 Spécial: -

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Danger d'explosion des vapeurs. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Méthodes de nettoyage

Endiquer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Autres informations

Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipuler et ouvrir le contenant avec précaution. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Date de révision: 10/05/2012

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir...

Stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des agents oxydants, des matériaux fortement acides ou alcalins, ainsi que des amines.

Mesures techniques/Précautions Assurer une ventilation adéquate. Utiliser uniquement dans les lieux où la ventilation empêchera l'accumulation des vapeurs dans la zone de travail ou à proximité dans les pièces voisines. Respecter les réglementations nationales, provinciales et municipales régissant l'entreposage, la manutention, la distribution et la mise au rebut des liquides inflammables.

> Dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. L'utilisation d'un équipement antiétincelles et antidéflagrant est obligatoire. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manutention) antidéflagrant...

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie- Britannique	Ontario TWAEV	Québec
n-Butyl acetate	150 ppm - TWA 200 ppm - STEL	150 ppm - TWA 713 mg/m³ - TWA 200 ppm - STEL 950 mg/m³ - STEL		710 mg/m³ - TWAEV 200 ppm - STEV 950 mg/m³ - STEV	150 ppm - TWAEV 713 mg/m³ - TWAEV 200 ppm - STEV 950 mg/m³ - STEV

Date de révision: 10/05/2012

Toluene	20 ppm - TWA	188 mg/m ³ - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV	188 mg/m³ -
		50 ppm - TWA	Adverse		TWAEV
		Substance may be	reproductive effect		50 ppm - TWAEV
		readily absorbed			Skin absorption
		through intact skin			can contribute to
					overall exposure.
Ethanol	1000 ppm - STEL	1000 ppm - TWA	1000 ppm - TWA	1000 ppm - TWAEV	1000 ppm -
		1880 mg/m ³ - TWA		1900 mg/m³ -	TWAEV
				TWAEV	1880 mg/m³ -
					TWAEV
Propylene glycol	N/E	N/E	50 ppm - TWA	270 mg/m ³ - TWAEV	N/E
monomethyl ether acetate			75 ppm - STEL	50 ppm - TWAEV	
Isobutyl alcohol	50 ppm - TWA	152 mg/m ³ - TWA	50 ppm - TWA	150 mg/m ³ - TWAEV	152 mg/m³ -
		50 ppm - TWA		50 ppm - TWAEV	TWAEV
					50 ppm - TWAEV
Acetone	500 ppm - TWA	1800 mg/m ³ - TWA	250 ppm - TWA	500 ppm - TWAEV	1190 mg/m³ -
	750 ppm - STEL	750 ppm - TWA	500 ppm - STEL	750 ppm - STEV	TWAEV
		1000 ppm - STEL			500 ppm - TWAEV
		2400 mg/m ³ -			1000 ppm - STEV
		STEL			2380 mg/m ³ -
					STEV
VM&P naphtha	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Isopropyl alcohol	200 ppm - TWA	400 ppm - TWA	200 ppm - TWA	200 ppm - TWAEV	400 ppm - TWAEV
	400 ppm - STEL	983 mg/m ³ - TWA	400 ppm - STEL	400 ppm - STEV	985 mg/m³ -
		1230 mg/m ³ -			TWAEV
		STEL			1230 mg/m ³ -
		500 ppm - STEL			STEV
					500 ppm - STEV
Ethyl benzene	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
		434 mg/m ³ - TWA		125 ppm - STEL	434 mg/m³ -
		125 ppm - STEL			TWAEV
		543 mg/m ³ - STEL			125 ppm - STEV
					543 mg/m ³ - STEV
2-Butoxyethanol	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV	20 ppm - TWAEV
		97 mg/m ³ - TWA		Absorption through	97 mg/m³ -
		Substance may be		skin, eyes, or	TWAEV
		readily absorbed		mucous membranes	
		through intact skin			

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de protection contre les produits chimiques. écran facial. Si l'exposition

provoque une douleur aux yeux, utiliser un masque respiratoire complet.

Protection de la peau gants imperméables. Tablier résistant aux produits chimiques. Vêtements à manches

longues et gants de protection.. bottes antistatiques.

Protection respiratoire N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les

limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Date de révision: 10/05/2012

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Odeur Non disponible Densité (lbs/gal) 7.6 - 8.00.91 - 0.96Masse volumique Non disponible Hq Non disponible Viscosité (centistokes) Vitesse d'évaporation Non disponible Non disponible Pression de vapeur Non disponible Densité de vapeur

% solides en masse 30 - 40
% solides en volume 23 - 33
% volatiles en masse 60 - 70
% volatiles en volume 67 - 77
Teneur limite réglementaire en <680

COV (g/I)

Point d'ébullition (°F) 132 Point d'ébullition (°C) 56

Point de congélation (°F) Non disponible Point de congélation (°C) Non disponible

Point d'éclair (°F) 39
Point d'éclair (°C) 4
Méthode de mesure du point PMCC

d'éclair

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Limite inférieure d'explosion: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité

statique et des sources d'allumage. Étincelles. Température

élevée.. lumière du soleil.

Matériaux incompatibles Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi

qu'avec les agents oxydants puissants.. amines. sels de métal. Ce produit peut réagir violemment avec des

comburants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants..

Date de révision: 10/05/2012

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irrémédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

n-Butyl acetate

LD50 oral : 10768 mg/kg (Rat) LD50 cutané : >17600 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 390ppm (Rat, 4 hr.) Sensibilisation : non sensibilisant (cochon de Guinée)

Toluene

LD50 oral : 636 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 14100µL/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 49000 mg/m³ (Rat, 4 hr.)

Ethanol

LD50 oral: 7060 mg/kg (Rat)

LC50 Inhalation (Vapeur): 20000ppm (Rat, 10 hr.)

Propylene glycol monomethyl ether acetate

LD50 oral : 8532 mg/kg (Rat) LD50 cutané : >5000 mg/kg (Lapin) LC50 Inhalation (Vapeur) : >4345ppm

Isobutyl alcohol

LD50 oral : 2460 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 3400 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 19200 mg/m³ (Rat, 4 hr.)

Acetone

LD50 oral: 5800 mg/kg (Rat)

Isopropyl alcohol

LD50 oral : 5,000-5,045 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 12,800 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 16,000ppm (Rat)

1M-4306FR-MEGAVAR W.W. CONVERSION VARNISH - SEMI-GLOSS

Date de révision: 10/05/2012

Ethyl benzene

LD50 oral : 3500 mg/kg (Rat) LD50 cutané : >5000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 55000 mg/m³ (Rat, 2 hr.) Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

2-Butoxyethanol

LD50 oral : 470 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 220 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 2.2 mg/L (Rat, 4 hr.) Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA Carcinogène
	A3 - Confirmed			
Ethanol	Animal			
	Carcinogen with			
	Unknown			
	Relevance to			
	Humans			
	A3 - Confirmed	2B - Possible		Listed
Ethyl benzene	Animal	Human		
	Carcinogen with	Carcinogen		
	Unknown			
	Relevance to			
	Humans			
	A3 - Confirmed			
2-Butoxyethanol	Animal			
	Carcinogen with			
	Unknown			
	Relevance to			
	Humans			

Légende

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Date de révision: 10/05/2012

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

n-Butyl acetate

CL50:18 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Acetone

CL50:8300(Bluegill - 96 hr.) mg/L

Ethyl benzene

CL50:12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

2-Butoxyethanol

CL50:1490 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

n-Butyl acetate

EC50:72.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Acetone

EC50:12600 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Ethyl benzene

EC50:1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

n-Butyl acetate

EC50: 674.7 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

Ethyl benzene

EC50: 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement

Date de révision: 10/05/2012

pour connaître les movens d'élimination.

Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs

résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition Paint
Classe de danger 3
No ONU UN1263
Groupe d'emballage II

ICAO / IATA Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / IMOPour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unisOui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Date de révision: 10/05/2012

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)	
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%	
Toluene	108-88-3	7 - 13 %	
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %	
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %	
Isobutyl alcohol	78-83-1	5 - 10%	
Acetone	67-64-1	5 - 10%	
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%	
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%	

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%
Toluene	108-88-3	7 - 13 %
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

B2 Liquide inflammable D2A Matières très toxique



16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 10/05/2012

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits

Complementary Coatings Corp.

dba Insl-X

101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Phone: 1-800-225-5554

Date de révision: 10/05/2012

Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

1M-4306FF

Fin de la fiche signalétique